



CTM ALIMENTATION réunion informelle POLICE UNIQUE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

Les organisations syndicales du comité technique ministériel Alimentation ont été invitées par la directrice de la DGAL, Mme Faipoux, et le secrétaire général adjoint du MASA, M. Mérillon, à une deuxième réunion informelle sur la sécurité sanitaire des aliments ce jeudi 8 septembre.

Cette réunion avait pour objectif de faire un point d'étape suite à la création de la Police unique sanitaire de l'alimentation et au transfert de compétences du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique vers le MASA.

En introduction, la directrice de la DGAL a indiqué qu'elle souhaitait informer les OS des avancées des travaux avant une réunion avec les directions départementales aujourd'hui.

Mme Faipoux a ajouté que les 150 ETP alloués à la SSA nécessitaient en premier lieu une phase de recrutement qui a déjà débuté et ensuite une phase de formation des personnels avant les différentes prises de postes.

Ce qu'il faut retenir :

- En Centrale : les fiches de postes ont été publiées cet été, 19 candidat.es se sont positionné.es, il ne manque plus qu'une candidature.

- Services déconcentrés :

Les DRAAF ont reçu il y a quelques semaines leur attribution du nombre d'ETP, qui ont été répartis dans les différentes directions départementales. La quasi-totalité des DRAAF ont déjà fléché ces ETP et pour les dernières, ce sera effectif à la fin de la semaine prochaine.

La publication des fiches de postes avec la localisation géographique est prévue le jeudi 6 octobre.

A ce jour, 10 collègues du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ont donné leur accord pour être transférés au MASA.

M. Mérillon a précisé que cela correspond à une restructuration.

- MODALITES DE RECRUTEMENT :

3 voies ou profils possibles :

- Proposition faite aux agent.es CCRF ou du MASA qui sont intéressé.e.s par ce domaine non-connu de la SSA,
- Recrutement de contractuel.les avec des contrats de 2 ans qui auront une formation « ad hoc » (lire ci-dessous),

- Ouverture d'un concours exceptionnel TSMA dans le grade T2 à partir du 15 septembre avec des épreuves en fin d'année : 30 postes ouverts.

Les collègues du grade T1 pourront se présenter au concours et les bénéficiaires devront suivre la formation SSA spécifique. En réponse à une question concernant le statut et la formation pour les T1, M. Mérillon a indiqué que le ministère a la possibilité « d'obliger » les lauréat.es T1 d'effectuer cette formation SSA.

Le SNUITAM-FSU a dénoncé ce recours au recrutement massif de contractuel.les (environ 90 contractuel.les!) pour réaliser des missions régaliennes. Le SNUITAM-FSU rappelle son très fort attachement à ce que les postes soient occupés par des agent.es titulaires et non par des personnels en situation précaire.

- FORMATIONS :

Toutes les formations seront dispensées par l'INFOMA en début d'année 2023.

Les lauréat.es du concours T2 intégreront la formation classique et les autres candidat.es suivront une formation « ad hoc ». Le contenu de cette formation spécifique n'a pas été précisé lors de la réunion, il est en cours d'élaboration.

- DELEGATION MISSIONS : Remise directe, PS/PC

Les modalités de délégation sont en « cours d'affinement ». La gestion des suites des contrôles reste dans le périmètre du MASA.

- Groupes de travail SSA :

10 groupes de travail mixtes (Fraudes et MASA) avec notamment des directeur.rice.s de directions départementales et des chef.fes de SRAL ont été constitués avec différentes thématiques (non-communicuées) sans des représentant.es des organisations syndicales. La directrice de la DGAL a indiqué qu'ils s'étaient réunis 1 à 2 fois à ce jour.

Face à la demande répétée des organisations syndicales pour la tenue d'un CTM Alimentation d'ici la fin de l'année, avant les élections professionnelles, la directrice de la DGAL a annoncé que le CT Alimentation se réunirait fin octobre/début novembre.

Beaucoup d'interrogations subsistent suite à cette réunion concernant la mise en oeuvre de cette Police unique de la Sécurité sanitaire des aliments. Le SNUITAM-FSU restera vigilant quant aux futures annonces et aux conditions de travail des agent.es dans les services .

Le SNUITAM-FSU réaffirme que ces missions de Police unique sanitaire de l'Alimentation, missions régaliennes, doivent être effectuées par des agent.es de l'État indépendant.es, en nombre suffisant et titulaires afin d'assurer la sécurité alimentaire de la population.

Vos représentant.es Snuitam-FSU au CTM Alimentation :

Céline VACHER
Hervé PARC